

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Département  
de la Vendée

Date de la convocation : 6 décembre 2022  
Séance du Conseil Municipal : 12 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le douze décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD – Luc SOULARD – Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET – Odile PINEAU – Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU – Roger BRIAND – Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD – Jean-Marie GIRARD – Véronique BESSE – Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Maryvonne GUERIN – Christophe VERONNEAU – Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU- Lilian BOSSARD – Marietta BOONEFAES – Jean-Marie RAUTUREAU – Steven BARTHELEMY– Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM – Julie MARIEL-GODARD - Joseph LIARD (sauf aux délibérations 11 et 12)- Aurélie PAQUEREAU - Etienne BLANCHARD - Patricia CRAVIC

Excusés : Pierrick THOMAS donne pouvoir à Christophe VERONNEAU  
Angélique BOISSELEAU donne pouvoir à Marietta BOONEFAES  
Marie-Annick MENANTEAU donne pouvoir à Jean-Marie GRIMAUD

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de conseillers présents : 30  
29 aux délibérations 11 et 12  
Nombre de conseillers votants : 33  
32 aux délibérations 11 et 12

Secrétaire de séance : Maryvonne GUÉRIN

### **28- ACQUISITION DE LA PROPRIÉTÉ SISE 13 RUE DU TOURNIQUET APPARTENANT À M. ET MME MAURICE GRELET**

La Ville a l'opportunité d'acquérir la propriété de M. et Mme Maurice GRELET sise 13 rue du Tourniquet afin de faciliter le projet de construction des futurs locaux du Centre Communal d'Action Sociale.

En effet, le CCAS souhaite récupérer une partie du parking existant attenant à la propriété de M. et Mme GRELET. Or, ces derniers disposent d'un droit de passage sur ce parking. En achetant la maison, ce droit de passage disparaîtra.

Cette acquisition, avec notamment le jardin situé à l'arrière de la maison, permettra également d'étudier un nouvel aménagement du parking situé derrière la halle (ancienne salle de tri de la Poste).

Par courrier du 11 octobre 2022, la Ville a proposé l'acquisition de cette propriété cadastrée section AE numéros 477 et 702 d'une contenance totale de 617 m<sup>2</sup> au prix de 260 000 euros nets vendeur, les frais d'acte étant à la charge de la Ville.

Le Conseil municipal est amené à se prononcer sur cette acquisition.



LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget principal 2022,

Vu l'avis du domaine du 18 juillet 2022 estimant ledit bien au prix de 245 000 €,

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de la Ville et Grands Travaux du 29 novembre 2022,

Considérant l'intérêt d'acquérir cette propriété dans le cadre de l'aménagement des services du CCAS et de la Ville,

Vu le rapport de Maryvonne GUERIN,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ:

- décide l'acquisition de la propriété de M. et Mme Maurice GRELET cadastrée section AE numéros 477 et 702 d'une contenance totale de 617 m<sup>2</sup> au prix de 260 000 €, les frais d'acte étant à la charge de la Ville des Herbiers,
- autorise M. le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer toutes les pièces nécessaires,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget principal.

Maryvonne GUÉRIN  
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,  
Christophe HOGARD  
Maire

Transmis en Préfecture le : **19 DEC. 2022**  
Publié électroniquement le : **19 DEC. 2022**